



Harcèlement CREDIREC par téléphone et courrier

Par **cooki**, le **10/10/2013** à **10:40**

Bonjour, la société CREDIREC me réclame une dette de 9 000€ une créance de la société de credit Cofidis leur a vendue, Credirec se manifeste depuis la fin de mon plan de surendettement, Cofidis m'avait retourné un courrier comme quoi ma dette était soldée, courrier que je n'ai pas conservé, la société Cofidis ne veut plus me répondre en indiquant qu'ils ne sont plus propriétaire de la dette, Cofidis me réclame 10 chèques de 120 euros non antidatés qu'il débite chaque mois, cela fait un an que j'envois les chèques, Crédirec ne veut pas m'envoyer de documents concernant cette dette, Cédirec m'a seulement envoyée un échéancier et le montant de la dette. je suis tombée par hasard sur votre site concernant les abus de cette société de recouvrement. Je vais demander e jour à Crédirec un titre exécutoire ou demande de jugement. Du fait que j'ai commencer à régler le remboursement de cette dette dois-je continuer, dois-je réclamer la restitution des 3 derniers que Crédirec a en sa possession, je peux réclamer les sommes déjà versées ? Car bien sur je n'ai pas de gros moyen financier.

Par **pat76**, le **31/10/2013** à **15:09**

BonjourrrrrrrDe quand datait votre dernier impayé chez Cofidis avant que Crédirec ne rachète la dette?

Par **cooki**, le **04/11/2013** à **09:14**

Cela fait 5 ans, La banque de France avait accepté mon dossier de surendettement et Cofidis n'avait jamais manifesté sa dette auprès de la Banque de France malgré mes infos données auprès de la commission de surendettement. Cofidis n'est jamais rentré dans le plan et ne m'a jamais rien réclamé, jusqu'à que Crédirec le fasse il y a un an.rnJ'ai demandé par courrier recommandé à Crédirec un titre exécutoire de paiement du tribunal, ils ont répondu par écrit qu'ils accusaient réception de mon courrier et me réclamait la dette, ensuite ils m'ont laissé un message téléphonique en me disant que seul un avocat ou une sté de consommation pouvait leur réclamer ce document, ils me réclament toujours la dette par téléphone.

Par **Marion3**, le **04/11/2013 à 17:54**

Bonjour,rnrnLa réponse de CREDIREC concernant le titre exécutoire est fausse, ce qui veut très certainement dire qu'il n'y a pas de titre exécutoire.rnrnVotre dette est prescrite. Ne répondez plus à CREDIREC et surtout ne leur écrivez plus.rnSi nécessaire, changez de numéro de téléphone et inscrivez-vous sur liste rouge (c'est gratuit).rnrnCdt